Département du HAUT-RHIN VILLE DE RIXHEI Accusé de réception en préfecture MSR-216802785-20251106-DCM-4-DE Sate de télétransmission : 12/11/2025 Date de réception préfecture : 12/11/2025

Arrondissement de MULHOUSE

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 33

Conseillers en fonction :

Conseillers présents :

19

Conseillers absents:

Séance ordinaire du 06 novembre 2025 dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim (le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (19): Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (14):

Mme Marie ADAM

M. Adriano MARCUZ

Mme Sophie ACKER (procuration à M. BOUTHERIN jusqu'au point n°8)

Mme Michèle DURINGER (procuration à M. PISZEWSKI)

M. Bruno TRANCHANT

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)

Mme Guileine LEVY

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)

Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)

Mme Véronique FLESCH

M. Sébastien BURGY (procuration à M. DURRWELL)

M. Lucas SCHERRER

Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-0-0-0-

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025.

Accusé de réception en préfecture 068-216802785-20251106-DCM-4-DE Date de télétransmission : 12/11/2025 Date de réception préfecture : 12/11/2025

Délibéré comme dessus

======

Pour extrait conforme RIXHEIM, le 12 novembre 2025

Le Maire,

Rachel BAECHTEL

Le_Secrétaire de séance,

Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.